



CONFERENCE- DEBAT

Institut Royal des Etudes Stratégiques

Mercredi, 16 novembre 2011

**Enjeux stratégiques et Conseil Supérieur de
Sécurité: Quelques éléments de réflexion**

Noureddine SEFIANI

PLAN

Introduction

I- Les faits incontournables :

- A- Les risques militaires.
- B- Les risques économiques.
- C- Le détérioration de la situation au Sahel.
- D- Autres menaces.

II- Les instruments juridiques:

- A- Les organes antérieurs.
- B- L'apport de la nouvelle Constitution.
- C- Le règlement intérieur.

III- Le “benchmark” international:

- A- Le Conseil National de Sécurité américain.
- B- Le Conseil de Sécurité de la Fédération de Russie.
- C- Le Conseil de Défense et de Sécurité Nationale français.



Conclusion



Introduction

- Par le passé, il y a eu création au Maroc d'un Haut Comité de Défense, d'un Conseil Supérieur de la Défense Nationale et d'un Comité ad-hoc.

Problématique:

- Diagnostic des risques sécuritaires encourus. A partir de cette évaluation et de l'étude de quelques conseils nationaux de sécurité de par le monde, considérés comme étant des réussites, quel type de modèle le Maroc devra-t-il adopter, adapter ou créer pour répondre aux impératifs sécuritaires qui lui sont propres ?



LES FAITS INCONTOURNABLES

A- Les risques militaires:

- La possibilité de renouvellement des combats au Sahara (déclarations du “Polisario”).
- Les scénarios éventuels de tensions avec l’Espagne.
- Les achats massifs d’armements par l’Algérie devraient interpeller le C.S.S.(\$6,5 milliards en 2006 avec la Russie et \$14 milliards en 2011 avec l’Allemagne entre autres)



LES FAITS INCONTOURNABLES

B- Les risques économiques:

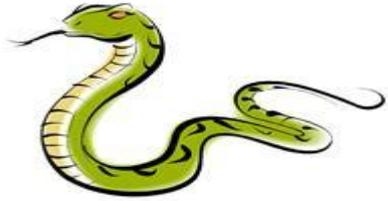
- Le C.S.S aura à protéger le capital industriel, scientifique et technologique de la nation, tout en assurant un flux libre des matières premières stratégiques au pays afin non seulement de prévenir tout arrêt soudain des dites fournitures mais surtout de permettre à l'industrie nationale et aux services de base au profit des citoyens de continuer à fonctionner régulièrement.
- La question de l'énergie devrait retenir en particulier l'attention du C.S.S ,en raison de son importance stratégique.



LES FAITS INCONTOURNABLES

C- La détérioration de la situation au Sahel:

- Activités traditionnelles : prise d'otages, zone de transit pour la drogue et l'immigration clandestine.
- Risques accrus avec la dissémination de toute sortes d'armes suite à la guerre en Libye.
- Le Maroc doit anticiper toute menace en provenance de cette région et se forger une place agissante au sein du regroupement régional sahélien qui lutte contre le terrorisme.



LES FAITS INCONTOURNABLES

D- Autres menaces:

- Les cyber-attaques.
- Le terrorisme.
- Le crime organisé.



LES INSTRUMENTS JURIDIQUES

A- Les organes antérieurs :

- Le Conseil Supérieur de la Défense Nationale
- Le Comité Ad-Hoc.

B- L'apport de la nouvelle Constitution:

- Les trois missions assignées au C.S.S
- Coordination entre les services et synthèse des informations
- L'article 54 fait partie du titre III: "De la Royauté"

C- Le règlement intérieur:

- Innovation au niveau de la hiérarchie des normes.
- Quid de son élaboration?



BENCHMARK INTERNATIONAL

A- Le Conseil National de Sécurité (C.N.S) américain

B- Le Conseil de Sécurité russe

**C- Le Conseil de Défense et de Sécurité Nationale français
(C.D.S.N)**

CONCLUSION

Réflexions préliminaires et non exhaustives.

Anticipation, veille stratégique sécuritaire et
gestion des crises.

L'approche par cercles concentriques



MERCI DE VOTRE ATTENTION



NOUREDDINE SEFIANI

nsefiani@gmail.com